

GRENOBLE ET SA RÉGION

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ 40, AVENUE ALSACE-LORRAINE rédaction 04 76 88 73 37 FAX 04 76 88 73 39 centre.grenoble@ledl.com publicité 04 76 88 73 38 FAX 04 76 88 73 82 publicite.grenoble@ledl.com

NOMMÉ Pellat-Finet au Conseil national de la montagne

■ Roger Pellat-Finet conseiller général du canton de Monestier-de-Clermont, a été nommé au Conseil national de la montagne : "le Conseil national de la montagne doit s'interroger sur le devenir de l'agriculture de montagne, mais aussi sur celui de l'activité économique, l'artisanat, les activités de plein air, les PME et PMI" a-t-il annoncé. La première réunion du Conseil national de la montagne, dans sa nouvelle composition aura lieu le mardi 29 août à Sallanches en Haute-Savoie, et sera présidé par le Premier ministre, Dominique de Villepin.

NOM DU STADE D'AGGLOMÉRATION Ni Batteux ni Djorkaëff...

■ Les supporters du GF 38, sur leur forum, lancent des idées pour le nom du futur stade. Un nom revient : Albert Batteux, devant Djorkaëff. Mais à la Métro, on expliquait hier que ce n'était "pas la tendance pour l'instant. Des noms pour les tribunes, pourquoi pas ? Mais pour le stade, on se dirige comme pour Pôle Sud vers quelque chose de neutre". Une grande consultation est envisagée, comme il y a quelques années avec la patinoire. Pour l'instant, les supporters votent "Stade des Alpes" ou "Alp' Arena"...



STADE DU CLOS D'OR À GRENOBLE Bientôt stade Paul-Elkaïm ?

■ Le stade du Clos d'Or à Grenoble va-t-il changer de nom ? On en est encore loin aujourd'hui mais on sait que certains, dans les coulisses, y pensent de plus en plus fort. Et un nom ferait déjà l'unanimité : Paul Elkaïm, docteur bien connu décédé au début de l'été, qui avait, entre autres, été de longues années le président du club de football de Norcap, puis le premier président du GF 38. A noter enfin que le stade Raymond-Espagnac, jusqu'ici stade de Teisseire, sera prochainement inauguré.

PASTORALISME Une trentaine de brebis ont été victimes du loup cet été en Isère

Un loup va être tué à Périoule

ALLEVARD

Les étés se suivent et se ressemblent pour Jean-Pierre Jouffrey. En juin, il s'installe avec son troupeau de moutons au Collet d'Allevard avant de rejoindre l'alpage de Périoule au début du mois d'août.

En famille. Et armé. Le berger craint le loup comme la peste. « Chaque année, je perds à cause de lui des dizaines de bêtes. » Cet été 2006 ne déroge pas à la — mauvaise — règle. « 21 moutons ont été tués. Auxquels il faut ajouter les animaux perdus. 41 aujourd'hui. »

« Après un mois de juillet calme sur le front des attaques, le mois d'août est assez agité, explique Laurent Blin, technicien à la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Avec le mauvais temps, la visibilité des gardiens est mauvaise. » Le loup a trouvé un allié.

« Quelques attaques ont été signalées sur les hauts plateaux du Vercors et dans le massif du Taillefer. Aucune en Chartreuse depuis celles de début juillet. Actuellement, la majorité des attaques a lieu dans le massif de Belledonne. » Face à ce phénomène, le préfet a décidé hier d'autoriser le prélèvement d'un loup par les lieutenants de louveterie à l'alpage de Périoule. Permis de tuer accordé.

“Une mesure pourquoi faire ?”

Jean-Pierre Jouffrey, premier concerné par cette mesure n'a pas sauté de joie en apprenant la nouvelle. « C'est insuffisant. Il y a au moins 5 ou 6 loups qui rodent autour de mon troupeau. Un de moins ça va changer quoi ? J'espère que les attaques cesseront... mais j'en doute. Elles feront peut-être moins

de dégâts. » Et de conclure : « Moi ce que je veux c'est zéro attaque ! »

Pour protéger ses moutons, le berger ne se cache pas d'utiliser son fusil. « Mais je rentre mes bêtes dans des enclos et j'ai deux patous. » Une race de chiens qui ne craignent pas grand monde. Ni les loups.

Ni les ours. 70 % des éleveurs en posséderaient. Est-ce pour autant "La" solution ? « Un bon enclos, un gardien et des patous suffisent contre le loup » estime un spécialiste du sujet.

Jean-Pierre Jouffrey, de son alpage, ne partage pas vraiment cet avis.

« Moi il me faudrait trente ou quarante patous pour mes 3 500 bêtes. Impossible. Les chiens ce n'est pas "La" solution. Mes deux patous m'annoncent l'arrivée du loup. Ils le sentent de très loin. Voilà à quoi ils me servent. »

Eve Palacio dirige pour sa part un troupeau dans le Vercors. Elle a opté pour la solution "patous" depuis une dizaine d'années. « De fusil je n'en ai jamais eu, souligne l'éleveuse ; j'ai 160 bêtes et trois patous. »

Pour moi ces chiens, c'est du préventif, un élément de protection pour alerter le gardien du troupeau et faire peur aux loups comme à tous les autres prédateurs. »

Convaincue par cette méthode "naturelle", elle est consciente de ses inconvénients. « Avoir un chien, c'est un travail supplémentaire. Il faut le dresser quand il est jeune, monter le nourrir tous les jours. »

C'est une réelle surcharge de travail. Mais je pense que c'est une des réponses pour que loups et éleveurs puissent cohabiter. »

Cohabitation. Une notion relativement récente. « Les éleveurs ont pendant de longues décennies pris des habitudes que le loup vient bouleverser. Il faut aujourd'hui envisager l'élevage d'une autre façon. »

Matthieu ESTRANGIN



Actuellement, la majorité des attaques a lieu dans le massif de Belledonne. C'est pourquoi, le préfet a décidé hier d'autoriser le prélèvement d'un loup par les lieutenants de louveterie à l'alpage de Périoule.

REPÈRES

LE LOUP EN FRANCE

■ Le loup est de retour en France depuis 1989. Il ne s'est cependant installé dans l'Hexagone, dans le parc du Mercantour, qu'en 1992. On estime aujourd'hui entre 70 et 80 le nombre de loup "français". Il y en a 800 en Italie, 2 500 en Espagne.

LE LOUP EN ISÈRE

■ Les spécialistes estiment qu'une dizaine de loups a choisi de s'installer en Isère.

UN ANIMAL PROTÉGÉ

■ Le loup est une espèce protégée au niveau national comme européen, par la directive du 21 mai 1992 dite directive "habitats-faune-flore".

LES INDEMNISATIONS

■ La somme versée pour un mouton victime du loup varie entre 90 et 390 euros, selon différents critères tels que l'âge, le sexe, la destination...

Le plan loup 2006

Depuis le 1^{er} juin et jusqu'au 31 mars 2007, le ministère de l'Écologie et du Développement durable et le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ont autorisé le prélèvement de six loups, un niveau qui selon les ministères « ne portera pas atteinte à l'état de conservation de l'espèce dans notre pays. » Cette année, officiellement, aucune bête n'a été tuée. En 2005, un loup avait été prélevé, un autre abattu illégalement et un troisième écrasé par un véhicule.

Les prélèvements ne peuvent être effectués que dans l'un des neuf départements suivants : Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Var, Drôme, Savoie, Haute-Savoie et Isère. Les parcs naturels et

réserves sont bien évidemment exclus des périmètres de tir.

Le préfet doit avoir donné son autorisation à tout prélèvement, chacun d'entre eux étant effectué sous le contrôle technique de l'ONCFS (office national de la chasse et de la faune sauvage).

Dernier recours

La mort d'un loup est l'étape ultime. Avant d'en arriver là, le protocole prévoit un certain nombre de condition et d'opération notamment les tirs d'effarouchement. Ils consistent à éloigner le loup par des tirs avec des munitions en caoutchouc ou avec des sources lumineuses ou sonores. Ses tirs peuvent être faits par le berger sans autorisation. Après sept jours de réalisa-

tion de l'effarouchement, et à la suite de deux attaques faisant au moins une victime, il est possible de procéder au tir dit de défense ou d'effectuer un prélèvement.

Ces deux opérations peuvent se solder par la mort d'un loup. « Le tir de défense est effectué par le berger ou l'éleveur » explique Michel Perret, chef du bureau faune et flore sauvage à la Direction Nature et paysage du ministère de l'Écologie et du Développement durable.

« Le berger doit avoir obtenu du préfet une dérogation. Sans elle, il est hors la loi. » Tuer un loup sans y être autorisé est un délit qui est passible d'une amende de 10 000 euros et de 6 mois d'emprisonnement. Les opérations de prélève-



Le plan loup 2006 autorise le prélèvement de six loups.

ments ne sont elles pas conduites par le berger mais par les services de l'État à proximité du troupeau, cible du loup. Sur ordre du préfet.

M.E.

SOCIAL Problèmes d'indemnités

Grève à la centrale

CREYS-MALVILLE

Mécontentement hier matin des salariés de l'entreprise Man Ferrostal Power Industry, dont le siège social est à Dardilly (69) et qui, actuellement, exécutent des travaux de ventilation pour le compte du Ciden (Centre d'Ingénierie Déconstruction et ENvironnement) sur le site de Creys-Malville.

Leurs revendications, contenues dans un tract distribué aux portes du site, portent, entre autres, sur le versement de leurs indemnités de grand déplacement.

Ces indemnités avaient fait l'objet d'une revalorisation en 2004 par rapport au barème fixé par l'Urssaf et ont été par la suite indexées sur le Smic.



Les cinq salariés grévistes travaillent pour le compte d'une entreprise sous-traitante sur le site de la centrale.

De ce fait, ces salariés se plaignent de ne pouvoir aller à l'hôtel, leurs indemnités ne couvrant pas le prix de la chambre. Certains passent ainsi la nuit dans leur voiture. Une situation jugée fortement anormale par la CGT

du site nucléaire. Du côté de la centrale, on déplore ce conflit « indépendant d'EDF » qui a déjà perturbé le chantier jeudi dernier. La direction de Man Ferrostal Power Industry n'a pas pu être jointe hier.

Chamrousse

1700 Isère - France .com

COURSE de Côte

31^{ÈME} EDITION

26 et 27 Août 2006

Championnat de France de la Montagne

Vendredi 25
Vérifications techniques à 14h (Chamrousse)

Samedi 26
Vérifications techniques à 7h30 (Chamrousse)
Essais Chronos à 13h30 - 18h30

Dimanche 27 COURSE 9h00 - 17h00